



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février à 18h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 3 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de réunion au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Fatima SELAM, Vice-Présidente du CIAS.

Membres présents : 11

BLANQUET Marguerite, **BONFANTI** Djamilia, **COURVEILLE** Martine, **LEYMARIE** Muriel, **ORRIT** Didier, **PLO** Pascal, **SELAM** Fatima (pouvoir d'Aline REDO), **SOURDIN** Anne, **TIREFORT** Jean-Michel, **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 8

AZAM Martine, **BLAVIER** Yveline, **DURAND** Rosette, **MILESI** Marie, **PUEYO** Patricia, **REDO** Aline (pouvoir à Fatima SELAM), **ROMIGUIER** Valérie, **SOMEN** Didier.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	1
Membres présents	11	Voix délibératives	12

Numéro :

08/02/2023-03

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La CFPPA du Tarn a pour mission de définir la stratégie coordonnée de la prévention de la perte d'autonomie. A cet effet, la conférence des financeurs organise 2 appels à initiatives qui doivent permettre :

- La mise en œuvre d'actions collectives de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes de + de 60 ans.
- La mise en œuvre d'actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de son projet social 2023-2027, particulièrement de son enjeu n°2 « *Lutte contre l'isolement et développement du lien social sur le territoire* » et par rapport à ses missions de développement de projets d'intérêts généraux, la CaSa centre social propose de mettre en place sur le territoire de la 3CS :

- **Une action de soutien aux proches aidants, « RDV Itin'aidants »** : action de sensibilisation et d'information itinérante du grand public à la question des aidants familiaux en utilisant l'outil de médiation du Théâtre Forum. Cette année, des saynètes concernant les aidants de personnes en situation de handicap et les jeunes aidants seront ajoutées.

- **Trois actions de prévention pour les personnes âgées de +60ans :**

- 1) « Seniors en scène ! » : ateliers d'expression théâtrale pour un public senior pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser le lien social.
- 2) « Parlot'âge » : action de lutte contre l'isolement des seniors proposant des visites à domicile de personnes âgées du territoire par un réseau de bénévoles visiteurs.euses. Conjointement, à ces visites, un groupe de parole autour du vieillissement « La Mort Parlons-en ! » sera mis en place chaque mois et un projet de rencontres de mémoires intergénérationnelles verra également le jour afin de valoriser les personnes âgées visitées.

3) « Butin'âge itinérant, de l'idée à l'atelier ! » : action de participation des personnes seniors pour les rendre acteurs.trices de leur vieillissement. En 2023, le milieu rural sera privilégié et 2 communes seront concernées par ces ateliers de construction de la programmation et de mise en place d'ateliers de loisirs, prévention santé etc.

Le conseil d'administration est invité à se positionner pour la candidature de la CaSa centre social Carmausin-Ségala aux appels à initiatives de la CFPPA, à hauteur de :

- 3500 € pour « RDV itin'aidants »
- 2500 € pour « Butin'âge itinérant, de l'idée à l'atelier ! »
- 6000 € pour « Parlot'âge »
- 3000 € pour « Seniors en scène ! »

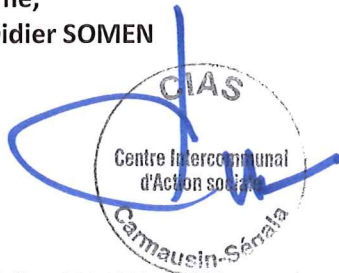
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les demandes de financement présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN**



**La secrétaire de séance
Djamila BONFANTI**



Le Président, Didier SOMEN certifie que la présente délibération a été publiée conformément à la loi, le **20 FEV. 2023**